

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 janvier 2019

Commercialisation des instruments financiers : l'AMF constitue un panel d'investisseurs pour renforcer sa veille

Dans le cadre de sa veille active des pratiques de commercialisation des produits qui entrent dans son périmètre, le régulateur se dote en ce début d'année d'un nouvel outil : un panel d'investisseurs.

L'AMF met en place un panel d'investisseurs qui lui permettra d'avoir connaissance des informations diffusées à leur clientèle par les prestataires de services d'investissement ou encore les sociétés de gestion. Le panel alimentera aussi les études de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF.

Ces investisseurs, les « panélistes », seront des particuliers non professionnels détenteurs de portefeuilles diversifiés d'instruments financiers (actions, fonds d'investissement...).

L'institut CSA collectera auprès d'eux les documents qui leur sont adressés et les messages reçus, avant de les mettre à la disposition de l'AMF, de façon anonyme.

En savoir plus

↳ Lettre de l'Observatoire de l'épargne

Mots clés

SUPERVISION

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

27 avril 2023

Fourniture de données de marché : l'AMF constate des insuffisances dans le respect des exigences à l'occasion d'une série de contrôles SPOT



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

14 avril 2023

Observatoire de l'épargne



RAPPORT / ÉTUDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

08 mars 2023

Edition spéciale du Baromètre AMF : les femmes et l'investissement en bourse



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02